

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 DES CONTRATS DE DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC DE CHAUD ET DE FROID URBAINS

Entreprises Elvya, Elyde, Dalkia, Engie et Valorly

La **CCSPL** a pris connaissance pour l'année 2015 de l'activité des 6 délégations de service public de chaud et de froid urbains et, en particulier, des travaux neufs et de l'obtention du label « éco-réseaux » délivré par l'association Amorce.

La commission prend note de la comparaison entre les différentes sources de production de chaleur selon les contrats et de la progression de la part des énergies renouvelables sur les réseaux.

Concernant la performance des réseaux, elle relève que les réseaux de chaleur sont pour la plupart moins émetteurs de CO₂ que les solutions de chauffage au gaz. Elle entend les explications relatives au taux élevé de fuites à Lyon –Villeurbanne, qui s'explique par les caractéristiques du réseau, en particulier son ancienneté et son niveau élevé de pression.

La commission souhaite que des ratios et plus généralement des échelles de valeur soient utilisés pour une meilleure compréhension et comparaison des indicateurs.

La CCSPL constate une stabilité de la consommation de chauffage, en corrélation directe avec l'évolution de la rigueur climatique d'une année sur l'autre.

En ce qui concerne la tarification, la commission prend acte de la volonté de la Métropole de Lyon, d'homogénéiser à terme la structure tarifaire de l'ensemble des réseaux, notamment en uniformisant les assiettes de facturation de l'abonnement.

Elle se félicite que l'ensemble des réseaux gérés par la Métropole de Lyon restent inférieurs en coût global à d'autres solutions, à l'exception des réseaux de Givors et de Vaulx-en-Velin, pour lesquels des actions de la Métropole sont en cours, à l'occasion du renouvellement de leurs contrats.

Quant au réseau de Lyon Villeurbanne Bron, la commission réitère ses remerciements aux services pour l'amélioration de la valorisation de la chaleur dans l'Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique. Toutefois, elle regrette que la fixation du prix du gaz opérée par la Métropole, n'ait pas permis aux abonnés de profiter de la diminution de son coût sur les marchés en 2015.. La commission sera vigilante sur la mixité des solutions tarifaires qui seront proposées pour les exploitations futures.